



**RÉGIE DE L'OFFICE DE T
SAINT GERVAIS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 074-217402361-20250918-DELOT2025_024-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DU 18 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi dix-huit septembre à dix-huit heures trente trois minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le douze septembre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Amandine ROSSET, Déborah TARABUSO, Elodie LOMBARDOT, Alizée NICOLETTA, Messieurs Clément BERRUEX, Bernard SEJALON, Philippe CHEVRAT, Alexandre MERLIN, Jean-François MOUSSET, Olivier BEGAIN

Etaient absents et avait donné pouvoir :

Madame Sandrine FOURNIER à Monsieur Bernard SEJALON
Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Monsieur Lionel CANON à Monsieur Clément BERRUEX

Etait absent excusé :

Monsieur Patrick BRUNCHER

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 03 juin 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Clément BERRUEX ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2025/024

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
CONTRAT DE PARTENARIAT HIVER 2025-2026 AVEC ZAG-SKIS – APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 8

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Délibération télétransmise le : 22 septembre 2025

Mise en ligne du 22 septembre 2025 au 22 novembre 2025

Délibération exécutoire le : 22 septembre 2025

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
18 SEPTEMBRE 2025****N°2025/024****CONTRAT DE PARTENARIAT HIVER 2025-2026 AVEC ZAG-SKIS
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE****Rapporteur** : Monsieur le Président

Depuis 2017, un partenariat a été mis en place entre l'Office de tourisme et ZAG Skis. Ce partenariat a notamment porté sur le développement de l'activité de ski de randonnée en collaboration avec la STBMA, la Compagnie des Guides et les écoles de ski.

Six itinéraires de ski de randonnée sont balisés au départ du Bettex, des Communailles et de Saint-Nicolas. La STBMA a également adapté son plan de damage afin de permettre le ski de randonnée sur la piste des Orgères chaque mardi et chaque vendredi de 17h00 à 21h00.

Le partenariat avec ZAG permet également de disposer de skis de randonnée et de skis alpin, pour les événements (White Week-End, Ski de Rando en février, ...), les accueils presse et VIP, ...

La collaboration avec ZAG porte également sur une promotion réciproque des marques lors des actions de communication de chaque partie.

Ce partenariat permet de promouvoir la destination Saint-Gervais auprès de la communauté ZAG, qui est de plus en plus importante. Si ZAG collabore, en tant que fournisseur, avec plusieurs stations, notamment pour l'équipement des pisteurs-secouristes, Saint-Gervais est la seule station « Partenaire officiel » de ZAG.

La STBMA a également un partenariat avec ZAG depuis 2019.

ZAG est fortement engagé dans la promotion d'un tourisme durable et porte des valeurs totalement en phase avec celles de Saint-Gervais : Passion, Authenticité, Responsabilité, Engagement, Innovation.

L'ancrage sur le territoire est une volonté forte de ZAG. Eric BASCLE, nouveau Directeur général de ZAG Skis, entend développer et valoriser cet ancrage, qui positionne la marque et renforce son identité.

Dans le cadre de cette stratégie et pour concrétiser cet ancrage, ZAG propose à l'Office de tourisme et à la STBMA d'organiser un événement en tout début de saison sur les bonnes pratiques du ski, que ce soit sur le plan de la sécurité ou du respect de l'environnement, ainsi que sur la valorisation des métiers liés au ski. Cet événement, qui se veut tout à la fois pédagogique et festif, pourrait être organisé entre le 15 et 19 décembre 2025.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :



- **D'APPROUVER** le contrat de partenariat pour l'hiver 2025-2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir et tout autre document relatif à ce dossier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE cette proposition à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Clément BERRUX



Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Marc PEILLEX

